



HAL
open science

Ainsi meurt la “ communauté linguistique ”...

Luc Biichlé, Myriam Abouzaid

► **To cite this version:**

Luc Biichlé, Myriam Abouzaid. Ainsi meurt la “ communauté linguistique ”... Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, 2008, Carnet d'atelier de sociolinguistique n°3, langues et domaines professionnels, 3. hal-03242632

HAL Id: hal-03242632

<https://hal.science/hal-03242632>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ainsi meurt la « communauté linguistique »...

La définition des agrégats sociaux est un problème récurrent en sciences humaines et n'épargne pas, bien au contraire, les sciences du langage. En effet, l'utilisation de la notion de « communauté linguistique » qui peut apparaître logique ou évidente, s'avère, si l'on y regarde de plus près, au mieux, contestable et au pire, erronée et contreproductive. Il existe cependant une notion moins utilisée qui semble voisine mais ne présente pas les mêmes lacunes épistémologiques : celle de « *speech community* ». Si cette dernière semble familière à tout linguiste, force est de reconnaître qu'en dépit des nombreuses tentatives définitionnelles des non moins nombreux chercheurs qui se sont vaillamment attelés à cette tâche, elle reste pour le moins, absconse, protéiforme et au mieux source de multiples débats.

Pourtant, la grande majorité des (socio)linguistes¹ s'accorde à dire que la définition du concept est centrale (Saville-Troike, 1982), que l'objet d'étude de la linguistique est la(les) langue(s) et la communauté sociale sous son aspect linguistique (Calvet, 1993), que l'unité fondamentale de description doit être la langue de la *speech community* (Labov, 2004), voire que l'unité naturelle de toute taxonomie (socio)linguistique est la *speech community* (Hymes, 1972). C'est peut-être la verve de Pierre Bourdieu (1982 : 15) qui, d'indirecte manière, exprime le mieux cet incontournable aspect central de la *speech community* lorsqu'il assène : « *Les linguistes n'ont d'autres choix que de chercher désespérément dans la langue ce qui est inscrit dans les relations sociales où elles fonctionnent* ».

Cet article poursuit ainsi deux objectifs principaux : il s'agit d'une part d'opposer deux notions, communauté linguistique et *speech community*, tout en démontrant l'intérêt de la seconde. D'autre part il vise à prévenir les écueils inéluctables liés à toute étude fondée sur un postulat d'homogénéité alors que l'on est en présence d'hétérogénéité.

« Communauté » : un vocable bien vague

Si l'unanimité sur le caractère central du concept semble acquise, pour les (socio)linguistes au moins, un « flou » définitionnel subsiste et sa raison première nous semble tenir, à la base, à la définition même du vocable « communauté ». S'agit-il d'un groupe social ayant des intérêts communs, d'un agrégat humain partageant des valeurs, des biens, une identité ?... On pourrait ainsi multiplier les circonlocutions sans pour autant parvenir à une définition précise de ce qu'est une communauté et ce, parce que la définition même de la communauté varie en fonction de ce que l'on considère comme « commun » à un groupe (un ou plusieurs critères ?²) et parce qu'un même individu peut, selon le ou les critères choisis (lesquels, comment et par qui ?), appartenir à une ou plusieurs communautés. C'est d'ailleurs cette même interrogation qu'exprime Muriel Saville-Troike (1982 : 18) lorsqu'elle écrit : « *The key question is whether our focus in initially defining communities for study should be on shared language form and use, or on common geographical and political boundaries, culture traits, and perhaps even physical characteristics* »³. Celle-ci (1982 : 20) propose trois critères globaux qui permettent de mieux définir une communauté :

¹ Inspirés par William Labov qui déclare : « *Pendant des années, je me suis refusé à parler de la sociolinguistique, car ce terme implique qu'il pourrait exister une théorie ou une pratique linguistique fructueuse qui ne serait pas sociale* » (1976 : 37), nous utilisons ici les parenthèses mais avec la forte envie d'écrire « linguistique » tout court comme le suggère Louis-Jean Calvet (1993 : 90-91).

² Sur ce point précis, Charles Ferguson remarque : « *It is, if anything, even more difficult to answer the question of what two societies or social groups have to have in common before we can say that they are the same speech community* » (1991 : 220). Traduction : S'il est une chose difficile, c'est bien de répondre à la question de ce que deux sociétés ou groupes sociaux doivent avoir en commun avant de pouvoir déclarer qu'ils sont une *speech community*.

³ La question clé est de savoir si le point définitionnel central pour l'étude d'une communauté doit porter sur la forme et l'usage partagés de la langue, ou sur des frontières géographiques ou politiques communes, des caractéristiques culturelles, voire des particularités physiques.

« 1) It is any group within a society which has anything significant in common (including religion, ethnicity, race, age, deafness, sexual orientation, or occupation, but not eye colour or height).

2) It is a physically bounded unit of people having a full range of role opportunities (a politically organized tribe or nation, but not a single-sex, single-age, or single-class unit like a monastery, home for the age, or ghetto).

3) It is a collection of similarly situated entities that have something in common (such as Western World, developing countries, European Common Market, or the United Nations) »⁴.

Cette tentative de définition souligne que l'élément commun ou partagé est central dans le concept de communauté mais démontre aussi que les groupes humains correspondant à ces critères peuvent se recouper, sont innombrables et d'autant plus difficiles à isoler. Ajoutons que la tentative de Dell Hymes (1974 : 51) qui propose de restreindre l'usage de la notion de « communauté » et de réserver celui-ci à des sous-groupes qu'il définit comme : « *local unit, characterised for its members by common locality and primary interaction* »⁵ peut pallier le flou définitionnel dans le cas de petits groupes mais ne résout pas le problème posé par des communautés ou agrégats plus importants. Cette idée de « niveau » ou « d'échelle » de définition de la communauté n'est d'ailleurs pas propre à Dell Hymes puisque John Gumperz (1971 : 101) parle de « *level of abstraction we wish to achieve* »⁶ pour signifier qu'il est possible « d'extraire » ou « d'isoler » des « sous-groupes » de la communauté. La conséquence de cet « aménagement » méthodologique nous semble être la possibilité de réversibilité du procédé qui, dès lors, instituerait, dans une perspective résolument interactionniste, la *speech community* comme la communauté « humaine » ou presque, ce qui aurait pour effet de rendre le terme de *speech community* plutôt caduque... Ce problème de définition de « l'amplitude » de la communauté est d'ailleurs exactement et logiquement celui que l'on retrouve dès que l'on cherche à définir une langue. Il s'agit en effet, dans les deux cas, d'établir des « frontières »⁷ ou de déterminer des facteurs propres à séparer, isoler, ou différencier un groupe (ou des groupes) d'un autre (ou d'autres) au sein d'un continuum. Lesley Milroy (1987 : 7) considère d'ailleurs que le concept de dialectes unitaires définis par des isoglosses est une grande simplification car les locuteurs utilisent les dialectes comme un moyen de projection de leur identité sociale, laquelle peut donc varier abondamment.

La polysémie n'arrange pas l'affaire !

La seconde raison qui complique la définition de la *speech community* tient à la polysémie inhérente au vocable « speech » et, par conséquent, à sa traduction (parole, communication, langagier, discursif, etc.). On retrouve d'ailleurs cet embarras, dans l'introduction d'un article de Dell Hymes (1972 : 127), traduit par Geneviève Quillard et revu par André Abbou, qui débute ainsi :

⁴ 1) C'est tout groupe au sein d'une société qui partage quelque chose de commun et de significatif (incluant religion, caractère ethnique, race (*difficile à traduire*), âge, surdité, orientation sexuelle, ou situation professionnelle, mais pas la couleur des yeux ou la taille).

2) C'est un ensemble physiquement délimité de personnes qui ont toute une gamme de possibilités de rôles sociaux (une tribu ou une nation politiquement organisée, mais pas un ensemble de personnes d'un même sexe, d'un même âge ou d'une même classe tels que dans un monastère, une maison de retraite ou un ghetto).

3) C'est un ensemble d'entités semblables et regroupées qui ont quelque chose en commun (comme l'occident, les pays développés, le marché commun européen ou les Nations Unies).

⁵ Une unité locale, dont les membres sont caractérisés par une localité commune et des interactions directes.

⁶ Niveau d'abstraction souhaité.

⁷ Nous avons d'ailleurs évoqué cet aspect dans un article intitulé « Langues, identités et représentations en jeu sur la notion de frontière chez des locuteurs arabophones maghrébins » (2006 : 45-56).

« Il est nécessaire de souligner d'emblée les difficultés qu'ont rencontrées les traducteurs, dans le choix des équivalents français du mot « *speech* », le contexte conduisant soit à une notion vague et proche du mot français « parole » soit à une notion plus référencée telle que « communication ».

Remarquons, en outre, que dans plusieurs ouvrages en français, la lexie « *speech community* » est traduite par « communauté linguistique » ; c'est notamment le cas des définitions de William Labov⁸ et de Joshua Fishman⁹. Cette erreur de traduction (ou parti-pris) peut se révéler désastreuse en aval de toute étude fondée sur le concept de *speech community* puisque sur un plan épistémologique, les deux concepts peuvent non seulement être opposés, mais encore se révéler respectivement pertinent et non pertinent...

Une autre raison est peut-être tout simplement que la définition que l'on donne de la *speech community* varie selon le courant de pensée auquel on adhère au sein de la sociolinguistique : variationnisme, ethnométhodologie, interactionnisme, etc. (Rampton : 2000 : 1).

Enfin, subsiste le problème de l'auteur de la définition de la communauté. Est-ce le chercheur qui sélectionne un ou plusieurs éléments partagés afin de définir le groupe ? Dans ce cas, on peut se demander si ses choix ne sont pas dictés par le besoin de ses travaux. Ou bien les membres d'une communauté peuvent-ils « s'autodéfinir », comme le suggère Stephen Pit Corder (1973 : 53) : « *A speech community is made up of people who regard themselves as speaking the same language ; it needs having no other defining attribute* »¹⁰. Si cette définition semble séduisante par sa simplicité *a priori*, elle se heurte bien vite aux limites qu'impose la subjectivité (identification, identisation, etc.)¹¹ et ne nous semble donc pas adéquate, ainsi posée, à la délimitation d'une communauté à étudier. C'est d'ailleurs en substance ce que dit John Gumperz (1971 : 9) comme pour prévenir d'un éventuel excès de crédit en la relation entre représentations de référence et représentations en usage¹² chez les enquêtés : « *Speaker's view of language distinctions may depart considerably from linguistic reality* »¹³.

Définitions fluctuantes, polysémie, traduction, courant de pensée, etc., ces multiples sources d'éventuelles errances gagneraient donc à être mieux identifiées afin d'approcher d'une définition plus opérationnelle du concept.

La lumière en quelques définitions ?

Il nous paraît donc possible d'appréhender le concept de *speech community* de manière plus précise, ou de relever des tendances à la lumière des différentes définitions (non-exhaustives) qu'en ont fait les chercheurs ci-après.

La paternité du concept semble, selon Peter L. Patrick (2002 : 4) pouvoir être imputée à Leonard Bloomfield (1926 : 153,154) : « 1. *Definition. An act of speech is an utterance.* 2.

⁸ Anglais US : Labov (1972:120-1) /vs/ français : Labov (1976 : 28).

⁹ Anglais US : Fishman (1971b : 28) /vs/ français : Fishman (1971 : 43).

¹⁰ Une *speech community* est faite de personnes qui se considèrent comme parlant le même langage, point n'est besoin d'autre définition.

¹¹ « L'identification permet à l'individu de se conformer aux normes sociales sous l'incitation d'autrui privilégiés ou de groupes de référence (...) L'identisation est, par contre, un processus d'individualisation, de construction de sa spécificité pour l'individu » (Kanouté, 2002 : 171).

¹² Marisa Cavalli oppose les représentations de référence qui sont « sociales et décontextualisées » et les représentations en usage qui sont, elles, « individuelles et contextualisées » (Cavalli, 2003 : 260).

¹³ Les distinctions qu'opèrent les locuteurs entre les langues peuvent parfois différer considérablement de la réalité linguistique.

Assumption. Within certain communities successive utterances are alike or partly alike... 3. Definition. Any such community is a speech community »¹⁴. Cette définition pour le moins lapidaire a néanmoins le mérite d'asseoir le concept et de permettre sa projection. On retrouve également des bases du concept dans la notion de « *sprechbund* » de l'école de Prague sans pour autant parvenir à préciser celui-ci puisqu'au minimum, « l'aire de parole » demeure elle aussi extrêmement ardue à circonscrire.

Dell Hymes (1967/72 : 54-5), pour le courant de l'ethnographie de la communication, définit la *speech community* comme : « *A community sharing rules for the conduct and interpretation of speech, and rules for the interpretation of at least one linguistic variety... A necessary primary term... it postulates the basis of description as a social, rather than a linguistic, entity* »¹⁵. Pour lui, c'est clairement le partage de « règles » de communication qui permet de définir la communauté ou qui permet à celle-ci de se définir. Cependant, il ajoute que les règles d'interprétation d'une variété linguistique au moins sont nécessaires... Il prône donc une définition par un prisme social sans pour autant réussir complètement à se dégager de l'aspect linguistique (« *A necessary primary term* »).

Dans une perspective similaire mais plus variationniste, William Labov (1972 : 120) définit la *speech community* ainsi :

*« The speech community is not defined by any marked agreement in the use of language elements, so much as by participation in a set of shared norms. These norms may be observed in overt types of evaluative behavior, and by the uniformity of abstract patterns of variation which are invariant in respect to particular levels of usage »*¹⁶.

C'est donc le partage de certaines normes évaluatives, qui selon William Labov, permet de définir la *speech community* là où Dell Hymes est enclin à préférer des règles de communication. Ces deux postures théoriques ne sont cependant pas complètement antinomiques, puisque l'on peut très bien concevoir que la norme « s'insère » dans l'usage de règles ou que les règles servent à définir la norme... Remarquons en outre que William Labov implique les membres de la communauté dans la définition de celle-ci puisque c'est en terme « d'évaluation » que la norme se trouve définie.

John Gumperz (1971 : 114), dans une approche également sociolinguistique mais plus interactionnelle, définit la *speech community* comme : « *Any human aggregate characterized by regular and frequent interaction by means of a shared body of verbal signs and set of from similar aggregates by significant differences in language usage* »¹⁷. Dans cette définition, l'élément partagé est un « ensemble de signes verbaux », et non plus un ensemble de règles ou de normes comme c'est respectivement le cas pour Dell Hymes et William Labov. De surcroît, la fréquence et la régularité des interactions sont prises en compte ainsi que les différences significatives dans l'usage de la langue, ce qui permet de mieux « cerner » le groupe. Remarquons en outre que c'est l'usage et non la compétence que John Gumperz privilégie et qu'apparaît ici la notion d'interaction qui est à la

¹⁴ 1) définition : un acte de parole est un énoncé.

2) supposition : au sein de certaines communautés, les énoncés sont semblables ou partiellement semblables...

3) définition : toute communauté de ce type est une *speech community*.

¹⁵ Une communauté qui partage des règles pour la conduite et l'interprétation de la parole ainsi que des règles pour l'interprétation d'au moins une variété linguistique... Une première condition nécessaire... Cela présuppose les bases de description d'une entité sociale plutôt que linguistique.

¹⁶ La *speech community* est beaucoup mieux définie par la participation à un panel de normes communes que par un quelconque accord quant à l'emploi des formes linguistiques. On peut observer ces normes dans des types manifestes d'évaluation comportementale, et dans l'uniformité des schémas abstraits de variation qui demeurent invariables en ce qui concerne des niveaux d'usage particuliers.

¹⁷ Tout groupe humain caractérisé par des interactions fréquentes et régulières au moyen d'un corpus de signes verbaux et que l'on peut distinguer d'autres groupes similaires par des différences significatives dans l'usage de la langue.

genèse même de toute étude de système.

Dans une version plus consensuelle, Muriel Saville-Troike (1982 : 20), dont la définition du concept de communauté a été précédemment citée, propose d'établir le lien entre « communauté » et *speech community* comme suit : « *Also a product of investigation is the determination of whether a community is a "speech community" according to selected linguistic criteria. [...] language must be found to play a significant role in identifying the boundary of a speech community, at least from the perspective of its own members. At any level of speech community selected for study, the societal functions of language will include the boundary functions of separating, unifying, and stratifying* »¹⁸. Sa définition met l'accent sur l'importance du rôle que doit jouer le langage dans sa fonction sociale, pourvoyeur de frontières ou de limites (*boundaries*), pour l'identification des différents groupes mais également sur le fait que cette délimitation du groupe peut être le fait de ses propres membres.

C'est donc clairement la fonction sociale du langage, et non des parties de celui-ci (les normes, les règles ou un ensemble de signes verbaux), qui devient le vecteur de délimitation de la *speech community* dans cette définition qui « englobe » celles de Hymes et de Gumperz.

Pour Suzanne Romaine (1994 : 22) : « *A speech community is a group of people who do not necessarily share the same language, but share a set of norms and rules for the use of language. The boundaries between speech communities are essentially social rather than linguistic... A speech community is not necessarily co-extensive with a language community* »¹⁹.

Cette définition, proche de celle de Dell Hymes, inclut également la notion de norme chez William Labov, mais précise que les personnes qui composent la *speech community* ne partagent pas forcément la même langue, conviction partagée par les chercheurs précédemment cités, mais moins explicitement. Elle insiste également, tout comme les précédentes définitions, sur la fonction sociale de la langue dans la délimitation des groupes mais précise en outre, que les délimitations de la *speech community* ne recouvrent pas nécessairement celle de la « communauté linguistique » (le mot est lâché !).

Conclusion

Ainsi, la raison d'être de la *speech community* nous semble être avant tout une réaction envers la notion de « communauté linguistique ». En effet, définir une communauté par sa langue (vocable pris dans son acception structuraliste) impliquerait obligatoirement une définition de ladite langue, et conséquemment, la relégation ou la négation de la parole (vocable également pris dans son acception structuraliste). Autrement dit, on définirait une communauté (non-existante) par son hypothétique appartenance à un système linguistique virtuel, puisque dépourvu d'usagers... C'est d'ailleurs cette opinion qu'exprime Louis-Jean Calvet (1993 : 89) lorsqu'il écrit : « *En définissant le groupe par la langue, on entre dans un processus tautologique qui ne peut que masquer à l'analyse la multiplicité des rapports linguistiques, les imbrications des codes, c'est-à-dire la chair même de la communication sociale* ». A l'instar de Louis-Jean Calvet mais évoquant le locuteur « virtuel » de la non-moins virtuelle communauté linguistique, Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 10) considèrent comme acquis le fait que le « *locuteur natif d'une langue standard parlée par une communauté absolument homogène est une construction des linguistes, utile, certes, mais sans existence réelle* ».

¹⁸ De même, le résultat d'une recherche est de déterminer si une communauté est une *speech community* en fonction de critères linguistiques sélectionnés. [...] la langue doit jouer un rôle significatif dans la délimitation de la *speech community*, au moins du point de vue de ses membres. Quel que soit le niveau d'abstraction sélectionné pour l'étude d'une *speech community*, c'est la fonction sociale du langage qui permettra de séparer, d'unifier ou stratifier les groupes.

¹⁹ Une *speech community* est un groupe de personnes qui ne parlent pas forcément la même langue mais partagent un panel de normes et de règles pour l'usage de la langue. Les frontières entre les *speech communities* sont essentiellement sociales plutôt que linguistiques... Une *speech community* n'est pas nécessairement juxtaposable à une communauté linguistique.

Cette opposition communauté linguistique/*speech community*, reflet des dichotomies langue/parole et linguistique/(socio)linguistique, nous semble d'une importance cruciale puisqu'elle touche à l'objet même de la démarche épistémologique en sciences du langage. En effet, adopter l'une ou l'autre de ces postures théoriques conditionne irrémédiablement tous les travaux qui pourraient être produits en aval. Or, si l'on refuse de dissocier l'indissociable, l'Homme de la langue, ou que l'on pense à l'image d'Antoine Meillet (1965 : 17) que « *du fait que le langage est un fait social il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social* », de Jack Chambers et Peter Trudgill (1980 : 5) que « *from a linguistic point of view [...], the term "language" is relatively a non-technical one* »²⁰, de Louis-Jean Calvet (1993 : 90) que « *l'objet de la linguistique n'est pas seulement la langue ou les langues mais la communauté sociale sous son aspect linguistique* », ou encore et surtout de John Gumperz (1971 : 247) que « *if we wish to understand the social significance of language behaviour, we must go beyond popular language names and simple usage statistics* »²¹, force est de se rendre à ce qui sonne pour nous comme une évidence et comme le glas pour le concept de communauté linguistique : on ne peut en aucun cas définir une communauté par le seul et combien illusoire et indéfinissable critère de la langue.

Ainsi, même si le concept de *speech community* ne demeure qu'un outil avec ses limites et ses contraintes, il nous semble correspondre infiniment mieux à toute étude (socio)linguistique que celui de communauté linguistique par lequel on définit paradoxalement l'agrégat humain cible à l'aune d'une unique langue idéale dépourvue de locuteurs. Néanmoins, à l'instar de nombreuses sciences humaines, l'utilisation de ce concept reste tributaire du choix épistémologique du chercheur, subordonnée à la définition du (ou des) critère(s) commun(s) sélectionné(s) pour délimiter un groupe ainsi qu'à l'échelle sélectionnée. Enfin, il nous apparaît que l'utilisation de ce concept permet à la notion de répertoire verbal de prendre pleinement son sens et que l'articulation des deux restitue aux langues un pendant dont on ne devrait jamais se départir : l'aspect social.

Luc Biichlé et Myriam Abouzaïd
LIDILEM, Université Stendhal, Grenoble III

Références bibliographiques :

- BIICHLE, L., ABOUZAID, M. (2006) : « Langues, identités et représentations en jeu sur la notion de frontière chez des locuteurs arabophones maghrébins », N. Auzas, N. Cohen, S. Scarpa (eds.), *Les frontières en question*, Presses Universitaires de Grenoble, 45-56.
- BLOOMFIELD, L. (1926) : « A set of postulates for the sciences of language », in *Language* 2, 153-164.
- BOURDIEU, P. (1982) : *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Ed. Fayard.
- CALVET, L.J. (1993) : *La Sociolinguistique*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- CAVALLI, M. (2003) : « Les langues au Val d'Aoste », in *Langue, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, IRRE-VDA (rapport de recherche), Aoste, 75-333.
- CHAMBERS, J. K., TRUDGILL, P. (1980) : *Dialectology*, Cambridge University Press, Cambridge.
- CORDER, S. P. (1973) : *Introducing applied linguistics*, Harmondsworth, Penguin.
- FERGUSON, C. A., 1991, « Diglossia revisited », in *Southwest journal of linguistic: studies of diglossia*, University of Texas Press, volume 10, n°1, 214-234.

²⁰ D'un point de vue linguistique, le terme de « langue » est relativement non-pertinent sur le plan technique.

²¹ Si l'on veut comprendre la signification sociale des comportements langagiers, il faut aller au-delà des appellations populaires des langues et des simples statistiques sur l'usage.

- FISHMAN, J.A. (1971) : *Sociolinguistique*, Nathan, Paris.
- GUMPERZ, J. (1971): *Language in social groups*, Standford University Press, USA
- HYMES, D. (1972) : « Models of the interaction in social life », in J.J. Gumperz & D.H. Hymes (eds), *Directions in sociolinguistics*, New York, 35-71.
- HYMES, D. (1974) : Studying the interaction of language and social life, in *Foundations in sociolinguistics*, London, 29-66.
- HYMES, D. (1974b) : *Foundations of sociolinguistics: an ethnographic approach*, Philadelphia, University Press of Pennsylvania.
- LABOV, W. (1972) : *Sociolinguistic patterns*. Phila.: Univ. of Pennsylvania Press.
- LABOV, W. (1976) : *Sociolinguistique*, trad. A. Kihm, Paris, Minuit.
- LABOV, W. (2004) : Some observations on the foundation of linguistics, source internet : <http://www.ling.upenn.edu/~wlabov/Papers/Foundations.html>, P.1.
- LUDI, G, PY, B. (1986, 2003) : *Etre bilingue*, Peter Lang, Berne.
- MEILLET, A. (1965) : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MILROY, L. (1987) : *Language and social network* (second Edition), Language in Society, Oxford.
- PATRICK, L. P. (2002) : « The speech community », in *Handbook of language variation and change*, J.K. Chambers, P. Trudgill & N. Schilling-Estes (eds.), Oxford: Blackwell, 573-597.
- RAMPTON, B. (2000) : « Speech community » in *Handbook of pragmatics 1998* (eds J. Verschueren, J-O. Östman, J. Blommaert & C. Bulcaen), John Benjamins, Amsterdam, 1-34.
- ROMAINE, S. (1994) : *Language in society: An introduction to sociolinguistics*. London: Blackwell.
- SAVILLE-TROIKE, M. (1982) : *The ethnography of communication, an introduction*, Basil Blackwell Publisher Limited, Oxford.